

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-148 du 21 avril 1983

portant création d'une commission interministérielle chargée d'étudier, dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire 1983-1984, le problème du maintien à Bembèrèkè du Prytanée Militaire ou de son transfert à Parakou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé une commission interministérielle chargée d'étudier, dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire 1983-1984, le problème du maintien à Bembèrèkè du Prytanée Militaire ou de son transfert à Parakou.

Article 2. - La composition de la commission est la suivante :

Président : Le Ministre de la Défense Nationale ou son représentant.

Rapporteur : Le Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel ou son représentant.

Membres : - Le Ministre des Finances ou son représentant ;
- Le Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat ou son représentant ;
- Le Ministre de la Jeunesse et des Sports ou son représentant ;

.../...

- Le Ministre de la Santé Publique ou son représentant ;
- Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ou son représentant.

Article 3.- La commission a pour mission d'étudier, dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire 1983-1984, avec les responsables du Prytanée Militaire, le problème de son maintien à Bembèrèkè ou de son transfert à Parakou.

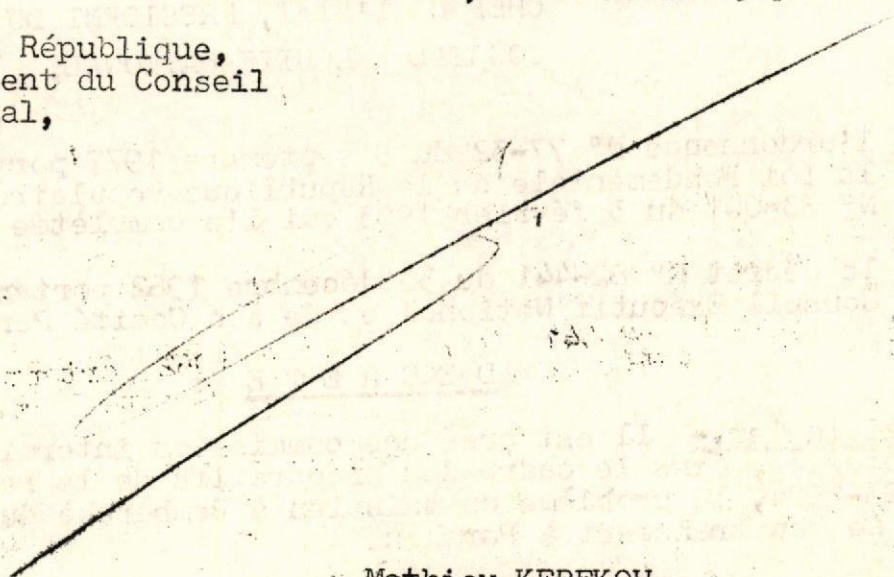
A cet effet, la commission exploitera la lettre N° 298/ MEMGTP/DCM/SP-C du 4 avril 1983 du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel dont copie ci-jointe.

Article 4.- Les conclusions des travaux de la commission devront être déposées au Chef de l'Etat le 20 mai 1983 au plus tard.

Article 5.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 21 avril 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC DU PRPB 4 PRESIDENT-RAPPORTEUR-et MEMBRES DE LA COMMISSION 10 SGG 4.-

/JA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS
GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

DIRECTION GENERALE DU MINISTERE

PORTO-NOVO, le 4 Avril 1983

N° 298/MEMGTP/DGM/SP-C

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS
GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

/-) U

Camarade PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
NATIONAL
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

COTONOU

OBJET : A/S Prytanée Militaire de Bembèrèkè.-

Camarade Président de la République,

J'ai l'honneur de rendre compte de ce qui suit :

Au cours de la tournée de prise de contact et d'inspection que j'ai effectuée dans les provinces de l'ATACORA et du BORGOU du 10 au 23 février dernier, j'ai tenu à me rendre au PRYTANEE MILITAIRE pour m'informer directement et personnellement des problèmes qui se posent à cet Etablissement qu'il convient de situer sommairement.

Doté d'un module de 3 classes et d'un dortoir de 80 lits, le PRYTANEE MILITAIRE abrite un effectif de 76 élèves répartis comme suit :

34 en 1ère Année Niveau I

19 en 3ème Année Niveau I

23 en 4ème Année Niveau I.

On constate l'absence d'une promotion, la 2ème Année Niveau I dont le recrutement n'a pu s'effectuer l'an dernier.

.....

.../...

Sous le commandement du Lieutenant ALAVO Hyacinthe les enfants de Troupe suivent l'instruction militaire et reçoivent des cours d'enseignement général donnés par Sept Professeurs dont 4 Bacheliers en Mission d'Enseignement sous la responsabilité pédagogique du Camarade BANDA Emile Directeur de l'Etablissement.

Entouré du Directeur Général de mon Ministère, du Directeur des Affaires Financières et Administratives et du Directeur de l'Enseignement Moyen Général, j'ai tenu avec les Responsables du PRYTANEE une séance de travail de plus d'une heure pour débattre des problèmes urgents de l'Etablissement et analyser les perspectives d'avenir du point de vue de l'Enseignement Général.

Dans l'optique que nous pouvons valablement assurer la formation de nos Enfants de Troupe jusqu'au Baccalauréat, l'existence d'une classe de quatrième année niveau I appelle l'ouverture d'une classe de Première année niveau II. Les Responsables du PRYTANEE MILITAIRE envisagent sérieusement cette ouverture pour la rentrée scolaire 1983-1984 :

Une classe de première année niveau II avec un effectif maximum de 23 Elèves à répartir dans les trois séries ST ; BG ; L. Mais nous pouvons d'ores et déjà prévoir les difficultés qui s'opposent à cette mutation et dont la dotation en Professeurs Certifiés n'est pas la moindre.

En effet, il faudra un Professeur certifié de chacune des disciplines suivantes : Français, Maths Physique, Histoire-Géographie, Biologie, Anglais, Allemand ou Espagnol, Philosophie, soit 8 à 9 Professeurs certifiés, sans compter le Professeur d'Education Physique et Sportive. Il sera difficile dans le contexte actuel de retenir une dizaine de Professeurs certifiés pour 23 élèves. La chose serait pensable si on envisageait de les intégrer au CEMG de BEMBEREKE qui se verrait alors doté d'un second cycle. Or l'effectif encore faible du CEMG de BEMBEREKE (520) écarte pour le moment du moins cette éventualité.

On pourrait à la rigueur faire intervenir en heures supplémentaires des Professeurs de Parakou ou de Kandi mais ce serait vraiment un pis aller étant donné la distance et les risques du voyage.

Il reste la possibilité d'un transfert du PRYTANEE à Parakou. Ceci offrirait l'avantage de bénéficier plus facilement de la présence des Professeurs de Parakou et de l'environnement culturel de la ville ; mais la pierre d'achoppement, c'est l'absence de l'ordinaire au Camp de Parakou qui hébergerait alors les Enfants de Troupe.

Une dernière hypothèse pourrait être le transfert du PRYTANEE MILITAIRE dans des infrastructures neuves à construire dans les environs immédiats de Parakou.

Ce ne sont là, Camarade Président de la République, que des suggestions qu'une Commission Interministérielle pourrait étudier en vue de décisions urgentes.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire convoquer cette Commission qui pourrait comprendre, les représentants des Ministères de la Défense Nationale, des Finances, des Travaux Publics Construction et Habitat, Enseignements Moyens Général Technique et Professionnel, et autres Structures que votre autorité aimerait faire participer à ce débat qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire 1983-1984 au Prytanée Militaire.

Veuillez agréer, Camarade Président de la République, l'expression de mes sentiments Patriotiques et Révolutionnaires.

Prêt pour la Révolution !

La lutte continue.

Pour Copie Certifiée Conforme,
COTONOU, le 20 Avril 1983
Le Secrétaire Général Adjoint
du Gouvernement,

ZODEHOUGAN Edouard

Cyrille ADISSODA.-